



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisations

Question écrite n° 53809

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'assujettissement à la CSG et à la CRDS des pensions de retraite de source étrangère des contribuables domiciliés en France, et notamment des retraités de Monaco, pour les années 2011 et 2012. Certains de ces retraités sont aujourd'hui désespérés car l'administration leur réclame des sommes importantes pour régulariser leur situation. Or la CSG et la CRDS réclamées dans les années 90 avaient déjà fait l'objet d'un arrêt de la Cour de justice européenne en faveur des retraités, en les exonérant du paiement des cotisations sociales. Les intéressés sollicitent donc un peu d'indulgence à leur endroit et l'apurement de leur dette. Il souhaiterait donc connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53809

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3314

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)